

**007. Question de Madame Angelina CHAN, conseillère communale, du 27 mai 2025 -- Vraag van Mevrouw Angelina CHAN, gemeenteraadslid, van 27 mei 2025.**

*Le bilan chiffré de la politique de stationnement depuis 2018 – Suppressions, compensations et verdurisation*

Depuis 2018, de nombreuses initiatives ont été prises en matière de mobilité, d'aménagement urbain et de réaffectation de l'espace public, notamment dans le cadre du plan Good Move ou de projets de réaménagement de voiries. Ces transformations, bien que parfois justifiées par des objectifs de durabilité ou de pacification des quartiers, ont eu un impact non négligeable sur le nombre de places de stationnement disponibles en voirie pour les riverains.

Parallèlement, nous constatons depuis quelques années une tendance marquée à la suppression de places de stationnement, souvent justifiée par la volonté de « verdir » l'espace public. De nombreux parterres, zones végétalisées ou espaces dits "de rafraîchissement" ont ainsi été aménagés à la place de places de parking existantes.

Par ailleurs, les box vélos sont de plus en plus nombreux à être installés sur l'espace public, souvent à la place d'une ou plusieurs places de stationnement automobile. Leur acquisition, installation et gestion sont largement financées par la Région de Bruxelles-Capitale, qui subventionne fortement ce dispositif.

Si la végétalisation de certains espaces peut répondre à des objectifs environnementaux louables – lutte contre les îlots de chaleur, infiltration des eaux pluviales, embellissement urbain –, elle semble dans certains cas, adoptée de manière systématique, voire symbolique, sans réelle étude d'impact sur les besoins quotidiens des habitants et commerçants en matière de stationnement.

Dans un souci de transparence, d'équité et de bonne gestion de la mobilité locale, je souhaiterais obtenir des précisions chiffrées sur cette évolution.

Dans ce cadre, je me permets de vous poser les questions suivantes :

1. Combien de places de stationnement en voirie ont été supprimées sur le territoire communal depuis 2018, toutes causes confondues ?
2. Parmi celles-ci, combien l'ont été spécifiquement pour être remplacées :
  - a) par des zones de verdurisation (parterres, micro-forêts, plantations, bacs, etc.) ?
  - b) par l'installation de box vélos ?
3. Pouvez-vous également préciser s'il existe une méthodologie ou des critères objectifs permettant d'évaluer la pertinence de ces transformations, notamment en fonction des besoins locaux des riverains et commerçants, en particulier dans les quartiers où la pression sur le stationnement est déjà forte ?
4. Depuis 2018, combien de places supprimées en voirie ont fait l'objet d'une compensation concrète hors voirie (parking public, privé ouvert aux riverains, solutions alternatives) ?

Réponse :

Depuis 2018 et jusqu'à l'installation du nouveau collège en mai dernier, la commune a supprimé un total de 509 places de stationnement en voirie, réparties comme suit :

- 248 places supprimées dans le cadre de réaménagements de l'espace public (dont des aménagements de verdurisation) ;
- 123 places pour l'installation de box vélos ;
- 128 places pour l'installation d'arceaux vélos.
- 10 places pour l'installation de drop zones

Concernant les mesures de compensation, 20 places de stationnement ont été ouvertes au public dans le parking. brussels de la gare de Schaerbeek sous la dernière mandature. Par ailleurs, la société BePark gère 739 places ouvertes au public, bien que nous ne disposions pas d'informations sur leur date de mise en opération.

Chaque projet de réaménagement ou d'installation (zones vertes, stationnement vélo, etc.) a fait l'objet d'une analyse technique intégrant plusieurs paramètres comme les besoins de mobilité douce, la sécurité routière, les demandes de riverains, etc. Toutefois, il n'existe pas de grille standardisée systématique imposée à tous les projets, ce qui laisse une marge d'appréciation selon les cas.

Je tiens à préciser que dans ma politique du stationnement à venir, il sera davantage tenu compte de la pression locale sur le stationnement (zones en déficit ou à forte demande). Enfin, je vous rappelle aussi que l'accord de majorité prévoit que "les éventuelles suppressions de places de stationnement seront limitées au strict minimum et justifiées par des raisons de sécurisation ou d'amélioration significative de l'espace public pour tous."

Enfin, je m'engage à intensifier les efforts pour créer de nouvelles places de stationnement hors voirie, accessibles aux riverains. Cela passera notamment par la mutualisation des parkings existants dans les grands immeubles ou les espaces commerciaux, avec des tarifs abordables pour les habitants du quartier.